

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR



Tout comme dans la vie de tous les jours, la vie en communauté implique des règles de savoir-vivre, tels que le respect de soi, des autres, la politesse, l'entraide et le partage.

1. Le respect des horaires, des consignes de sécurité ainsi qu'une tenue adaptée au travail en atelier sérigraphique sont nécessaires (vêtement de protection pouvant être taché)
2. Il est demandé à chacun d'avoir une attitude correcte à l'égard des autres stagiaires comme des animateurs du stage, de respecter le matériel mis à disposition et de veiller à la propreté et l'ordre des lieux fréquentés. Il se peut que l'on vous demande de donner un coup de main pour certaines tâches de la vie quotidienne. Merci de l'accepter avec le sourire.
3. Les stagiaires sont seuls responsables de leurs effets personnels. L'argent et les objets de valeur, les bijoux, ... ne sont pas nécessaires pour vivre un bon stage. Leur détention se fera sous l'entière responsabilité du stagiaire. Afin d'éviter les abus et/ou dérives de tout ordre, la détention et l'usage des GSM, smartphones, tablettes et autres PC portables sont limités autant que possible.
4. Les sorties à l'extérieur du lieu de stage ne sont pas autorisées en dehors des activités encadrées.
5. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à autrui, à l'environnement ou au matériel seront supportés par son ou ses auteurs.
6. Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni remboursement.